

**ATLAS AUDIT**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 10 000 Euros**  
**Siège social : 50 Avenue de TOULOUSE**  
**09100 PAMIERS**

**RCS FOIX : 840 029 193**

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS  
DE L'ASSOCIEE UNIQUE  
DU 8 SEPTEMBRE 2025**

---

L'an deux mille vingt-cinq,

Le huit septembre,

La société CALYPSO AUDIT ET CONSEIL, représentée par sa présidente Madame Charlotte RICHARDSON-SMITH,

Associée Unique,

**A pris les décisions suivantes :**

- Changement de président,
- Transfert du siège social,
- Refonte des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Associée unique nomme, à compter de ce jour en qualité de nouvelle Présidente, pour une période illimitée, la Société CALYPSO AUDIT ET CONSEIL, Société par actions simplifiée au capital de 100 Euros, ayant son siège social 4, Rue des vignes – 31140 MONTBERON, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 922 338 280, représentée par Madame Charlotte RICHARDSON-SMITH, en sa qualité de Présidente de ladite société, et ce en remplacement de Monsieur Christian FERRER, démissionnaire

La Société CALYPSO AUDIT ET CONSEIL ne sera pas rémunérée au titre de son mandat mais pourra prétendre, sur justificatif, au remboursement des frais engagés dans le cadre de son mandat.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 50, avenue de Toulouse – 09100 PAMBERS au 10, Avenue Hermès - ZA de Montredon - 31240 L'UNION à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, comme suit :

### **ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL.**

#### **Ancienne mention :**

Le siège social est fixé au : 50, Avenue de Toulouse – 09100 PAMBERS.

#### **Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé : 10, Avenue Hermès - ZA de Montredon - 31240 L'UNION.

Le reste de l'article demeure inchangé.

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Associée Unique prend acte du fait que la rédaction actuelle des statuts est imprécise et décide de les refondre totalement. Elle adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts régissant la Société.

## **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

La société CALYPSO AUDIT ET CONSEIL,  
représentée par  
Charlotte RICHARDSON-SMITH

